



Tour du canton de Fribourg 2020

Guide technique/Réglement particulier

Charmey-Jaun-Charmey
Contre la montre individuel (ITT)

24 juin 2020



- **Aux coureurs et accompagnants**
- Remise des dossards: de 16h30 à 17h45
- Restaurant de l'Enclume,Rte du Centre 33
1637 Charmey
- <https://www.google.ch/maps/dir/'/'/@46.6188277,7.095412,16388m/data=!3m1!1e3!4m9!4m8!1m0!1m5!1m1!1s0x478e60386de42cc3:0x26ac6f16541aaa0c!2m2!1d7.1654523!2d46.6187312!3e0?hl=fr&authuser=0>
- Lieu de départ :
- Route de Motélon, 1637 Val-de-Charmey
- <https://goo.gl/maps/MqPTjW7C7KXPEhSr7>
- Lieu d'arrivée:
- <https://goo.gl/maps/AqQPNhP6b52yEGfb6>
- Parcours: [Relive 'TDCF 2020 Charmey'](#)
- Horaire de départ:
- Dès 17h30 de minute en minute
- **ATTENTION LE COUREUR DOIT ETRE PRESENT 15 MIN AVANT SON HEURE DE DEPART SUR LA LIGNE**
- Heure de départ :fichier joint au mail
- xxxxxxxxxxxxxxxxLien pdf ou Chronoromandie
- Place d'échauffement pour home-trainer possible
- Retour des transpondeurs :
- Sur la ligne d'arrivée
- <https://goo.gl/maps/AqQPNhP6b52yEGfb6>
- Remise de prix :AUCUNE "Cause COVID 19"
- Résultat:<https://www.its-results.com/chronoromandie/2020/a1ac11a4-ae35-4cc9-9bed-a7b7f497c51a>



Tour du canton de Fribourg 2020

Guide technique

Charmey-Jaun-Charmey Contre la montre individuel (ITT)

24 juin 2020



- Suivi live de la course :
<https://www.its-live.net/live/chronoromandie/2020/trfricharmey2406>
- Plan de protection OFSP
<https://docs.google.com/document/d/1AzAoKxhQbQJyfy79DMNq9c3a-pta1WKB6wduEqVLMa4/edit?usp=sharing>

- Une organisation :
- Union cycliste Fribourgeoise/Time4sport
- Contact :Serge Biolley: 079/621/55/98
- Contact :Ludovic Circelli :079/559/12/05



Charmey-Jaun-Charmey Contre la montre individuel (ITT)

24 juin 2020

Règlement particulier

Tour du canton de Fribourg 2020



- **REGLEMENT PARTICULIER**
- 2.4.010 Chaque coureur doit se présenter au départ avec sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ
- 2.4.011 Le départ doit être pris à l'arrêt. Le coureur est tenu et lâché, sans être poussé, par un teneur, qui doit être le même pour tous les coureurs.
- 2.4.012 Le coureur prend le départ sous les ordres du commissaire-chronométrateur qui effectue un compte à rebours, au terme duquel le chronomètre est déclenché. Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ
-
- 2.4.017 Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.
- 2.4.018 Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins deux mètres. Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler à au moins 25 mètres de l'autre.
- **2.4.030 N Les coureurs des catégories jeunesse (U17, U15, U13 et U11) peuvent prendre part aux courses contre la montre à condition d'utiliser des bicyclettes de course standard sans cintre ajouté (prolongateur) sur le guidon. Les roues en carbone sont admises avec une hauteur maximale de 6 cm de la jante valable pour tous les courses (c-l-m, en-ligne etc.).**
- Développement libre



Charmey-Jaun-Charmey Contre la montre individuel (ITT)

24 juin 2020

Règlement particulier

Tour du canton de Fribourg 2020



- 2.4.020 L'aide entre les coureurs est interdite.
- 2.4.006 L'ordre de départ est fixé par l'organisateur
- 2.4.003 Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course
- Voitures suiveuses interdites
 - 2.2.024 N L'utilisation de radios ou d'autres moyens de communication sans fil entre les directeurs sportifs, le personnel d'encadrement et les coureurs n'est autorisée que lors des courses nationales contre-la-montre individuelles et par équipe.
 - 2.2.025 Il est interdit aux coureurs de se débarrasser sans précaution d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements etc. en quelque lieu que ce soit.